

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 13 janvier 2010, à 12 h, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général (partie de séance)
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe (partie de séance)
M. Gilles Noël, directeur général adjoint (partie de séance)
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absente: Mme Geneviève Hamelin

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2010-0001 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 113-2009 modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux zones C-C/D₁, C-C₁ à C-C₈ inclusivement et C-C/A₁, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-226 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 113-2009 modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux zones C-C/D₁, C-C₁ à C-C₈ inclusivement et C-C/A₁, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2010-0002 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 529 et l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-052 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 529;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 529. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 529.*

CE-2010-0003 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530 et l'appropriation d'un montant de 4 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-053 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 4 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 530. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux*

requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530.

CE-2010-0004 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2009-004 (CT-OM2009-004) — (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2010 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
 - 2° l'autorisation d'un paiement de 3 075 107 \$ pour la participation de la Ville de Québec, soit 2 427 657 \$ pour le programme HLM et 647 450 \$ pour le programme de supplément de loyer;
 - 3° l'autorisation, au trésorier, à effectuer le versement de la contribution-ville 2010 à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, selon les modalités convenues entre la Ville de Québec et l'*Office municipal d'habitation de Québec*.
-

CE-2010-0005 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget de la Société municipale d'habitation Champlain pour l'exercice financier 2010 - SO2009-003 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'approuver le budget 2010 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
 - 2° de mettre à la disposition de la *Société municipale d'habitation Champlain* un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2010, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la *La Société municipale d'habitation Champlain*.
-

CE-2010-0006 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels à *Aqua Data inc.* pour l'intégration du logiciel expert avec l'environnement géomatique de la Ville de Québec et une assistance technique dans l'exploitation des données d'état des réseaux d'égouts - TI2009-069 (CT-2188059, CT-2188099) — (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Aqua Data inc.*, d'un contrat de services professionnels en vue :

- 1° de l'intégration du logiciel Canalis à l'environnement géomatique de la Ville de Québec, pour un montant de 168 338,38 \$ incluant les taxes;
 - 2° du transfert/migration des données en historique d'inspection, analyse et recommandations vers la base de données corporative, pour un montant de 250 000 \$ incluant les taxes;
 - 3° de la réalisation de l'assistance technique (documentation des programmes d'intervention et de réhabilitation, des études spécialisées et de la documentation des indicateurs du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire), pour un montant de 450 000 \$ incluant les taxes.
-

CE-2010-0007 Abrogation de la résolution CE-2009-2441 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de 2 membres au sein du conseil d'administration de *Pôle Québec Chaudières-Appalaches* - DG2010-001 (Abroge CE-2009-2441) (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2009-2441, adoptée le 16 décembre 2009.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de mesdames Julie Lemieux et Michelle Morin-Doyle, à titre de membres du conseil d'administration de *Pôle Québec Chaudière-Appalaches*, en remplacement de messieurs Jean-Marie Matte et Richard Côté.

CE-2010-0008 Adjudication de contrats pour la fourniture annuelle de lames, de sabots et de patins de chasse-neige, de niveleuses et de souffleuses (lot I) et la fourniture annuelle de dents de remplacement de godets (lot II), à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 22 décembre 2012, avec une option de prolongation de 24 mois (VQ-42231) - AP2009-739 (CT-AP2009-739) — (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adjuger, à *Le Groupe J.S.V. inc.*, le contrat pour la fourniture annuelle de lames, de sabots et de patins de chasse-neige, de niveleuses et de souffleuses (lot I), pour un montant total de 113 566,92 \$ incluant les taxes;
- 2° d'adjuger, à *Équipements Sigma inc.*, le contrat pour la fourniture annuelle de dents de remplacement de godets (lot II), pour un montant total de 4 621,90 \$ incluant les taxes;

à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 22 décembre 2012, avec une option de prolongation de 24 mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42231 et à leur soumission respective, en date des 2 et 4 décembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2010-0009 Adjudication de contrats en vue de la fourniture, de la livraison et de l'entretien des nouveaux vêtements pour les cols bleus et les contremaîtres (VQ-42055) - AP2009-750 (CT-AP2009-750) — (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de la fourniture, de la livraison et de l'entretien des nouveaux vêtements pour les cols bleus et les contremaîtres, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 17 janvier 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42055 et aux prix unitaires de leur soumission respective, de la façon suivante :

- pour le lot 1 : *Équipements de sécurité du Québec inc. Division de Linde Canada Ltée*, le tout conformément à sa soumission, en date du 25 novembre 2009;
- pour les lots 2 et 7 : *Sagace Marketing inc.*, le tout conformément à sa soumission, en date du 25 novembre 2009;
- pour le lot 4 : *Québec Linge, Service d'uniformes inc.*, le tout conformément à sa soumission, en date du 24 novembre 2009;
- pour le lot 8 : *Magasin Latulippe inc.*, le tout conformément à sa soumission, en date du 25 novembre 2009.

CE-2010-0010 Utilisation du cinémomètre photographique dans les quartiers résidentiels - AT2009-320 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de demander au Gouvernement du Québec de permettre aux municipalités d'utiliser le cinémomètre photographique pour le contrôle de la vitesse dans les quartiers résidentiels et les modalités d'exploitation du cinémomètre photographique mobile, de façon à ce qu'il puisse être exploité sans que l'opérateur soit nécessairement un policier.

CE-2010-0011 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement à un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A1DA2009-1010 (Ra-1513)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement et 25 000 \$ pour un directeur de division et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.

CE-2010-0012 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement des Rivières au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement à un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A2DA2009-1008 (Ra-1513)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement des Rivières;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement des Rivières à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement, ou en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.

CE-2010-0013 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Les Excavations J.C. Daigle inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-155 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Les Excavations J.C. Daigle inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de 3 793,1 mètres carrés et désigné comme étant une partie

du lot 3 016 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 457 596 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe audit sommaire;

- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 112 275,76 \$, dont 107 209,09 \$ seront imputés au prix d'achat et 5 066,67 \$ seront versés au fonds pour parcs et terrains de jeux. Un acompte de 11 227,58 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

CE-2010-0014 Abrogation de la résolution CE-2009-2475 - Nomination d'un membre du conseil au sein de la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle* - DG2009-164 (Abroge CE-2009-2475) (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2009-2475.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de désigner madame Marie-Josée Savard, à titre de présidente de la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle*, en remplacement de madame Lisette Lepage.

CE-2010-0015 Modification de la résolution CV-2006-1077 - Services municipaux rendus sur les rues privées - FN2009-077 (Modifie CV-2006-1077) (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier la résolution CV-2006-1077 adoptée le 18 décembre 2006, relative aux services municipaux rendus sur les rues privées, en remplaçant l'annexe I de la résolution CV-2006-1077, édictée par la résolution CV-2007-0512 et remplacée par la résolution CV-2008-1155, par l'annexe I de la présente résolution jointe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0016 Fin de location - 43, rue de Buade - Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2009-187 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de mettre fin, à compter du 1^{er} février 2010, au bail intervenu entre la Ville de Québec et *John Scott Cowan, Carol Ann Cowan Levine, 2868-9149 Québec inc.* et *Filoselle Investments Limited*, concernant la location du local 470 sis au 43, rue de Buade et autorisée en vertu de la résolution CV-2006-0502.

CE-2010-0017 Avis de motion et adoption du *Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1624 - Appropriation d'un montant de 900 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-051 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1624;
- 2° d'approprier un montant de 900 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1624. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0018 Avis de motion et adoption du *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1627 - Appropriation d'un montant de 6 800 000 \$ au fonds général de la ville - IN2009-054 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1627;
- 2° d'approprier un montant de 6 800 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1627. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0019 Propriété de la rue de la Fortune, constituée du lot 1 039 987 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-153 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver la description technique préparée par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 22 décembre 2009, sous le numéro 809 de ses minutes, afin que la Ville de Québec devienne propriétaire de la rue de la Fortune, constituée du lot 1 039 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et ce, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1).

CE-2010-0020 Adjudication de contrats en vue de la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout, pour une période de 24 mois à compter de la date d'adjudication du contrat (VQ-39104) - AP2009-744 (CT-AP2009-744) — (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout, pour une période de 24 mois à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39104 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes :

- *Distribution Brunet inc.* pour les lots F et I, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 9 décembre 2009;
 - *Emco Corporation inc.* pour les lots B, E, G, K, L, M et N, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 9 décembre 2009;
 - *Broue Lévis/Gestion S.G. 2000* pour le lot O, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 11 décembre 2009;
 - *Réal Huot inc.* pour les lots A, C et J, selon les prix unitaires de sa soumission, en date 8 décembre 2009;
 - *Wolseley Canada inc.* pour les lots D et H, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 12 décembre 2009.
-

CE-2010-0021 Paiement de la cotisation, pour l'année 2010, à l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) - DG2010-002 (CT-DG2010-002) — (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le paiement de la cotisation, pour l'année 2010, à l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), au montant de 302 446,58 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

CE-2010-0022 Nomination d'une représentante de la Ville au sein du Comité de mise en valeur du plan de développement du Parc de la Chute-Montmorency - DG2010-005 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer madame Julie Lemieux, à titre de représentante de la Ville de Québec, pour siéger au sein du Comité de mise en valeur du plan de développement du Parc de la Chute-Montmorency.

CE-2010-0023 Ouverture de la rue Isabelle-Doucinet, située sur le lot 1 204 370 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-151 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Isabelle-Doucinet, située sur le lot 1 204 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0024 Formation du Comité de toponymie de la Ville de Québec et nomination des membres - DG2010-006 (Ra-1513)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approuver la formation du Comité de toponymie de la Ville de Québec et son mandat, tel qu'il est décrit en annexe au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante;
- 2° de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité de toponymie de la Ville de Québec :
 - madame Denise Tremblay Blanchette, conseillère municipale, présidente du comité;
 - monsieur Jean-François Caron, historien, Parcs Canada;
 - monsieur Réjean Lemoine, historien;
 - madame Louisa Blair, membre du conseil d'administration du Morrin Centre;
 - madame Lisette Lapointe, agente de recherche, Division arts et patrimoine, Service de la culture, secrétaire du comité.

Toutes ces nominations remplacent les nominations précédentes.

CE-2010-0025 Ouverture des rues du Villonet, du Balkan et de l'Avernet, situées sur les lots 3 771 004, 3 687 011 et 3 801 542 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2009-150

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture :

- de la rue de l'Avernet sur le lot 3 801 542;
- des rues du Villonet, du Balkan et de l'Avernet sur les lots 3 771 004 et 3 687 011;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0026 Prolongation du contrat relatif au service de gardiennage et de maintien du bon ordre et de la paix dans divers bâtiments de l'Arrondissement de Beauport - Période du 1^{er} mars 2007 au 28 février 2010 (VQ-37790) - AP2009-734 (CT-2188007)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte la séance.

Il est résolu que le comité exécutif approuve la prolongation du contrat relatif au service de gardiennage et de maintien du bon ordre et de la paix, dans divers bâtiments de l'Arrondissement de Beauport, à *Les Services McKinnon inc.*, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011, selon les conditions prévues au devis et les tarifs horaires de sa soumission, en date du 8 novembre 2006. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège à la présidence.

CE-2010-0027 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour la réfection des vestiaires du stade municipal de Québec (BAT2007-756) (VQ-41434) - AP2009-738 (CT-2188329)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 15 682,49 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Groupe Constructech inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-1331, en date du 23 juin 2009, dans le cadre de la réfection des vestiaires du stade municipal de Québec (BAT2007-756), conformément à l'avis de modification numéro 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0028 Rejet des soumissions reçues - Métrobus 803, lot 5, réaménagement d'artères, entre le terminus Les Saules et la rue Jean-Perrin et entre le boulevard de l'Atrium et le terminus Beauport (VQ-42025) - AP2009-743

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° annule la demande de soumissions relative au Métrobus 803, lot 5, réaménagement d'artères, entre le terminus Les Saules et la rue Jean-Perrin et entre le boulevard de l'Atrium et le terminus Beauport, et de rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission reçue lors de l'ouverture;
 - 2° autorise le Service des approvisionnements à reprendre le processus de demande de soumissions, s'il y a lieu.
-

CE-2010-0029 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le réaménagement du 800, rue des Rocailles, phase II (BAT2007-776) (VQ-41608) - Arrondissement des Rivières - AP2009-746 (CT-2187957)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 40 942,86 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Construction Jean Breton inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-1626, en date du 13 août 2009, dans le cadre du réaménagement du 800, rue des Rocailles, phase II, Arrondissement des Rivières (BAT2007-776), conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0030 Adjudication d'un contrat pour des travaux d'aménagement intérieur Travaux publics Val-Bélair, phase II, (ARC 2009-319) (VQ-41787) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AP2009-747 (CT-2188220)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Groupe Symaco inc.*, le contrat en vue des travaux d'aménagement intérieur Travaux publics Val-Bélair, phase II, (ARC 2009-319), Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour un montant de 185 900 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41787 et à sa soumission en date du 9 décembre 2009.

CE-2010-0031 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de 2 plates-formes de 5,02 mètres de longueur et de 2 grues de manutention, neuves (VQ-42193) - AP2009-752 (CT-2188252)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Boîtes de Camion Dynamic*, le contrat en vue de l'acquisition et de l'installation de 2 plates-formes de 5,02 mètres de longueur et de 2 grues de manutention, neuves, de marque Dynamic, modèle FD16.5102, de l'année 2010 pour les plates-formes et de marque Ferrari, modèle 350AR3 de l'année 2010 pour les grues de manutention, pour un montant de 125 313,30 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42193 et à sa soumission en date du 11 décembre 2009.

CE-2010-0032 Cession du contrat de *Petro-Canada* à *Lubrifiants Petro-Canada inc./Petro-Canada Lubricants inc.* (VQ-41126) - AP2009-753

Il est résolu que le comité exécutif approuve la cession du contrat adjugé par la Ville de Québec, de *Petro-Canada* à *Lubrifiants Petro-Canada inc./Petro-Canada Lubricants inc.*, selon les conditions et les prix stipulés au cahier des charges et à la soumission du contrat précédent (VQ-41126).

CE-2010-0033 Demande d'opinion 20091110-001, pour l'aménagement d'un parc public à l'angle du boulevard René-Lévesque Ouest et de l'avenue Painchaud - Site du patrimoine de la Maison Gomin - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AT2009-324

Il est résolu que le comité exécutif émette un avis favorable concernant les esquisses soumises en référence à la demande d'opinion 20091110-001, pour l'aménagement d'un parc public à l'angle du boulevard René-Lévesque Ouest et de l'avenue Painchaud.

CE-2010-0034 Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par *Plasti-Bac inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-148

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° accepte la promesse d'achat signée par *Plasti-Bac inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de 625,4 mètres carrés et désigné comme étant une partie du lot 4 241 451, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 513 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° autorise la vente de ce terrain au prix de 14,80 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 9 255,92 \$, dont 8 421,27 \$ seront imputés au prix d'achat et 834,65 \$ seront versés au Fonds, pour fins de parcs et terrains de jeux. Un acompte de 925,59 \$ a été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° demande à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

CE-2010-0035 Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par *Plasti-Bac inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-152

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° accepte la promesse d'achat signée par *Plasti-Bac inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de 1 939 mètres carrés et désigné comme étant une partie du lot 4 241 451, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 513 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° autorise la vente de ce terrain au prix de 14,80 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 28 697,20 \$, dont 26 109,45 \$ seront imputés au prix d'achat et 2 587,75 \$ seront versés au Fonds, pour fins de parcs et terrains de jeux. Un acompte de 2 869,72 \$ a été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° demande à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.
-

CE-2010-0036 Subvention à la *Corporation Coupe du monde de surf des neiges de Québec inc.* concernant la Coupe du monde de surf des neiges 2010 - DT2009-111 (CT-DT2009-111)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 40 000 \$ à la *Corporation Coupe du monde de surf des neiges de Québec inc.*, afin de réaliser la Coupe du monde de surf des neiges qui aura lieu du 20 au 24 janvier 2010.

CE-2010-0037 Avis de modifications numéros 16 et 17, relatif au contrat pour les travaux du projet *Mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge, phase 1, projet A* (PAM2008456) (VQ-40563) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - IN2009-046 (CT-2186004)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 17 438,63 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Constructions BLS inc.*, en vertu de la résolution CE-2008-1809, en date du 6 octobre 2008, dans le cadre du projet *Mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge, phase 1, projet A* (PAM2008456), conformément aux avis de modifications numéros 16 et 17 joints en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0038 Prise d'acte du rapport confirmant les coûts des dépenses d'opération et d'entretien des corridors cyclables des Cheminots et du Littoral pour l'année 2009 - LS2009-059

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte et entérine le rapport confirmant les coûts des dépenses d'opération et d'entretien des corridors cyclables des Cheminots et du Littoral pour l'année 2009.

CE-2010-0039 Abrogation de la résolution CE-2009-0890 - Protocole d'accord entre la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police de la Ville de Québec, dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Vancouver en 2010 - PO2010-002 (Abroge CE-2009-0890)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2009-0890, adoptée le 6 mai 2009 et intitulée : *Protocole d'accord principal entre la Gendarmerie royale du Canada et la Ville de Québec, dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Vancouver en 2010*;
 - 2° autorise monsieur Serge Bélisle, directeur du Service de police de la Ville de Québec, à signer le *Protocole d'accord entre sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Québec*, telle que représentée par monsieur Serge Bélisle, directeur du Service de police, relatif au prêt de policiers municipaux à la *Gendarmerie royale du Canada*, à l'occasion des *Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010* en Colombie-Britannique;
 - 3° autorise la participation de 33 policiers (31 constables et 2 officiers) aux Jeux olympiques d'hiver, pour la période du 20 janvier au 2 mars 2010.
-

CE-2010-0040 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 2 décembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 2 décembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

CE-2010-0041 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 7, 9, 16 et 18 décembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 7, 16 et 18 décembre 2009, tel qu'ils ont été rédigés.

Il est également résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 décembre 2009, en ajoutant la phrase suivante aux résolutions CE-2009-2396 et CE-2009-2411 :

Monsieur le conseiller Richard Côté a déclaré à la séance du comité exécutif du 13 janvier 2010 qu'il avait directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier, à la suite d'une information obtenue entre la séance du comité exécutif du 9 décembre et la séance du conseil de la ville du 21 décembre 2009.

CE-2010-0042 Modification de la résolution CE-2009-2380 relative à la nomination de madame Emmanuelle Toussaint (ID. 065511), à l'emploi de directrice de la Division du droit contractuel et immobilier du Service des affaires juridiques - RH2009-1328 (Modifie CE-2009-2380) (CT-RH2009-1328)

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2009-2380, adoptée par le comité exécutif le 2 décembre 2009, relative à la nomination de madame Emmanuelle Toussaint (ID. 065511), à titre de directrice de division (poste no 17469), à la Division du droit contractuel et immobilier du Service des affaires juridiques, par le remplacement des mots : « sommaire décisionnel » par les mots et chiffres : « sommaire décisionnel RH2009-1328, en date du 16 décembre 2009 », avec effet rétroactif au 2 décembre 2009.

CE-2010-0043 Modification d'un poste de contremaître aux équipements récréatifs et urbains, classe 7, en un poste de contremaître aux équipements récréatifs, classe 7, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et mutation de monsieur Marcel Tremblay (ID. 004687) - RH2009-1332 (CT-RH2009-1332)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le poste de contremaître aux équipements récréatifs et urbains, classe 7 (poste no 28857), en un poste de contremaître aux équipements récréatifs, classe 7, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
 - 2° autorise un virement budgétaire de 2 147 \$, provenant de la nature des salaires occasionnels, à la nature des salaires réguliers de la même activité;
 - 3° mute monsieur Marcel Tremblay (ID. 004687), employé permanent, de son poste de contremaître aux matières résiduelles, classe 7 (poste no 17697), à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, au poste de contremaître aux équipements récréatifs, classe 7, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, avec effet le 10 janvier 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2010-0044 Création de 6 postes d'employées et employés manuels au Service de la gestion des équipements motorisés - RH2009-1344 (CT-RH2009-1344)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée 6 postes d'employées et employés manuels au Service de la gestion des équipements motorisés, selon la nomenclature présentée à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel, avec effet le 5 janvier 2010;
- 2° autorise des virements budgétaires en provenance de la nature réparation - machineries véhicules et équipements, à la nature salaires cols bleus - manuel, de l'activité 9220200 - Entretien des véhicules - mixte. Atelier nord-ouest (54 892 \$), atelier centre (214 660 \$) et atelier nord-est (54 892 \$).

CE-2010-0045 Abrogation de la résolution CE-2009-2297 relative au contrat individuel de travail liant la Ville de Québec et madame Francine Laurent (ID. 034361), directrice adjointe au Cabinet de la mairie - développement économique et investissements - RH2009-1345 (Abroge CE-2009-2297) (CT-RH2009-1345)

Il est résolu que le comité exécutif abroge la résolution CE-2009-2297 adoptée par le comité exécutif le 25 novembre 2009, relativement à la prolongation en 2010 du contrat de madame Francine Laurent (ID. 034361).

CE-2010-0046 Engagement de madame Kathleen Leguë (ID. 070760), préposée au contrôle des activités au Cabinet de la mairie - RH2009-1350 (CT-RH2009-1350)

Il est résolu que le comité exécutif engage madame Kathleen Leguë (ID. 070760), préposée au contrôle des activités au Cabinet de la mairie (poste no 27674), pour la période du 11 janvier 2010 au 31 décembre 2010, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2010-0047 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 décembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 décembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse une aide financière de 100 000 \$ à la *Croix-Rouge*, pour venir en aide à Haïti;
 - 2° autorise un virement de fonds de 100 000 \$, du poste contingent de proximité, vers le budget d'opération de la Direction générale, à l'activité 1310110 (D/S - Direction générale - proximité), concernant une aide suite à un tremblement de terre à Haïti.
-

La séance est levée à 16h55

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/hmd/lh/mcr/mc